

DEPARTEMENT DE LA  
MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE  
FORBACH



**COMMUNE DE  
STIRING WENDEL**

**PROCES-VERBAL**

**de la 19<sup>ème</sup> séance du Conseil Municipal**

**du 17 mars 2023**

**(convocation du 08 mars 2023)**

L'an deux mille vingt-trois, le 17 mars à 18 H 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 8 mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en mairie de Stiring-Wendel sous la présidence de M. LUDWIG Yves, Maire.

**Présent(e)s :** M. LUDWIG Yves, Mme HAAG Elisabeth, M. ALLEMAND Alain, Mme SOTGIU Brigitte, M. BOUR Roger, Mme HOLTZER Danièle, M. STAUB Jean-Patrick, Mme DAHLEM Nicole, M. LE BLANC Yannick, Mme CINQUALBRE Mireille, Mme FRANK Jeannette, Mme MEYER Denise, Mme HAMMERSCHMIDT Geneviève, M. DECKER Bernard, M. LEININGER Grégoire, Mme MAILLARD Patricia, Mme DENNINGER Eugénie, M. BURG Philippe, M. SAÏDI Ayoub, Mme MARISON Josiane, M. MAI Gaston, Mme SPOHR TYRAKOWSKI Nadine, M. KIEFFER Denis, M. TYRAKOWSKI Gaston, Mme MANDEL Laetitia, M. PFEFFER Kévin.

**Absent(e)s ayant donné procuration :** Mme MULLER Suzanne à M. LE BLANC Yannick, M. AZOUZ Abdenhour à M. LUDWIG Yves, M. GANDER Olivier à M. ALLEMAND Alain, M. HOULLE Christian à M. BOUR Roger, Mme SCHAAF Anaïs à Mme HAAG Elisabeth, Mme SCHÄFER Elaine à Mme SOTGIU Brigitte.

**Absent :** M. RICCI Emmanuel

**Assistaient en outre :**

Mme WAGNER Nathalie - Directrice Service Finances

M. BIARD Romain - Directeur du Service Technique

Mme SADOWSKI Jessica - Responsable de la Commande Publique

Mme GABRIEL Irène - Secrétariat du Maire.

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement, conformément à l'article L 2121- 17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et à la presse et propose Mme DENNINGER Eugénie comme secrétaire de séance, élue à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

### **I. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2023**

### **II. COMMUNICATIONS ET REMERCIEMENTS**

### **III. FINANCES**

1. Compte administratif 2022 – Régie Municipale des Pompes Funèbres
2. Compte de gestion 2022 – Régie Municipale des Pompes Funèbres
3. DOB 2023
  - a) Budget principal
  - b) Régie Municipale des Pompes Funèbres
4. Autorisation de procéder à des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif – Exercice 2023 / Budget principal – Ouverture de crédits complémentaires
5. Affectation de résultats 2022- Budget Régie Municipale des pompes Funèbres
6. Acquisition de « puzzles » pour cadeau de mariage
7. Demande de subvention pour un diagnostic énergétique de la mairie au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert).
8. Demande de subvention pour les travaux de rénovation du parc de luminaires d'éclairage public de la rue Nationale au titre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert).
9. Demande de subvention pour les travaux d'isolation et de remplacement des menuiseries extérieures des logements au 1-3 rue de Schoeneck au titre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert).

### **IV. FONCTION PUBLIQUE**

1. Service minimum d'accueil – rémunération
2. Création d'un poste d'agent de maîtrise
3. Suppression de poste avec création d'un poste pour une nouvelle durée de travail

### **V. AFFAIRES SCOLAIRES**

1. Participation au fonctionnement de la classe AZUR

### **VI. SPORT ET CULTURE**

1. Animations 2023
  - a) Soirée des récompenses
  - b) Animation estivale 2023
  - c) Dispositif Terre de Jeux 2024
  - d) Projet Sport Santé
  - e) Animations diverses 2023
  - f) Tenues pour les encadrants du service sports
  - g) Restauration et boissons

### **VII. DIVERS**

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur Maire rectifie quelques erreurs intervenues suite à un problème informatique. La page n°4 a été distribuée aux élus pour la remplacer dans le document du

compte administratif de la Régie Municipale des Pompes Funèbres. Il n'y avait pas d'erreurs mais il manquait le N – 1.

Concernant la synthèse du point III1 de l'ordre du jour, il faut lire :

- En investissement : Recettes : 0,00  
Dépenses : 448,90

**Toutes les délibérations publiées au présent procès-verbal ont fait l'objet d'un accusé de réception attestant la date de leur transmission au Représentant de l'Etat et d'un affichage électronique sur le site de la commune**

## **I. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 09 FEVRIER 2023**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 9 février 2023 est adopté à l'unanimité des voix.

## **II. COMMUNICATIONS ET REMERCIEMENTS**

Communications

Rapporteur : M. le Maire

Décisions établies conformément à la délibération du conseil municipal du 15 juillet 2020

prises en application des articles L.2122-22 du C.G.C.T.

Période du 09/02/2023 au 17/03/2023

N° interne	Motif de la décision (descriptif)	Tiers/société	Montant (si montant à communiquer)	DEPENSE / RECETTE
<b>Service de la Commande Publique</b>				
09/2023	Mobilier de bureau	EST COLLECTIVITE	17 583,46 €	D
11/2023	Contrat d'entretien du terrain de football honneur engazonné du CS Stiring-Wendel	TECHNIGAZON	24 956,40 €	D
<b>Service secrétariat/logement/assurances</b>				
<b>Service Sports et Culture</b>				
<b>Service Technique/Urbanisme</b>				
<b>Service Finances</b>				
07/2023	Avenant au contrat d'entretien des 29 défibrillateurs - Maintenance triennale	SCHILLER	3 568,74 € TTC	D
08/2023	Contrat de maintenance du système de sécurité incendie - ERB	CHUBB	716,40 €	D
10/2023	Contrat de vérification et de maintenance des systèmes pour la lutte contre l'incendie	SIVIHE	4 397,47 €	D

**Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.**

### Autres communications

Lors du dernier conseil municipal, Monsieur le Maire avait annoncé la très bonne nouvelle de l'octroi d'une subvention de 750 000,- € du Département de la Moselle dans le cadre des travaux d'aménagement de la Coulée Verte. La commune vient d'avoir l'accord pour l'attribution d'une

subvention de l'ordre de 290 000,- € dédiée à la construction du boulo-drome. Monsieur le Maire tient à remercier le Président du Conseil Départemental ainsi que les conseillers départementaux du canton de Stiring-Wendel, Mme HAAG Elisabeth et M. KIEFFER Constant.

### III. FINANCES (DEL 2023\_03\_17\_III1)

*Rapporteur : M. le Maire*

#### 1. Compte administratif de l'exercice 2022 - Régie Municipale des Pompes Funèbres

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 avril 2022 approuvant le budget primitif de l'exercice 2022,

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022,

Après avis de la commission des finances en date du 13 mars 2023 et du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Pompes Funèbres en date du 15 mars 2023,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame FRANK Jeannette, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

#### **DECIDE à l'unanimité des voix**

– D'adopter le compte administratif de l'exercice 2022, arrêté comme suit :

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF - REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES</b>						
Résultats reportés		14 637,76		38 078,50		52 716,26
Opérations de l'exercice	448,90	0,00	22 378,20	38 079,63	22 827,10	38 079,63
<b>TOTAUX</b>	<b>448,90</b>	<b>14 637,76</b>	<b>22 378,20</b>	<b>76 158,13</b>	<b>22 827,10</b>	<b>90 795,89</b>
Résultat de clôture		14 188,86		53 779,93		67 968,79
Reste à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>14 188,86</b>	<b>0,00</b>	<b>53 779,93</b>	<b>0,00</b>	<b>67 968,79</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>14 188,86</b>		<b>53 779,93</b>		<b>67 968,79</b>

2. Compte de gestion de l'exercice 2022 - Régie Municipale des Pompes Funèbres

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par Mme DE SANTIS Joëlle, Chef du Service de Gestion Comptable (SGC) de la Ville est conforme au compte administratif de la Régie Municipale des Pompes Funèbres.

Monsieur le Maire précise que le Comptable du SGC de Saint-Avold a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du comptable du SGC,

Après en avoir délibéré,  
**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE à l'unanimité des voix**

- D'adopter le compte de gestion pour l'exercice 2022 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

3. Débat d'Orientation Budgétaire

a) Budget principal

Suite à la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires en vue de la tenue du débat d'Orientation Budgétaire – Exercice 2023, (document ci-joint)

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**PREND ACTE**

- De la présentation par le Maire des bases de travail pour la préparation du budget primitif 2023.

*Monsieur MAI Gaston souhaiterait savoir si la commission de sécurité se réunira avant la mise en place du nouvel éclairage public prévu rue Nationale afin de débattre également de la sécurisation des passages piétons.*

*Monsieur le Maire précise que les emplacements des éclairages ne changeront pas, il s'agit seulement d'installer des lumières LED. Il rajoute que le sujet de la sécurisation des passages piétons pourra être abordé et informe que des panneaux avertisseurs ont été commandés pour être installés au niveau de la boucherie Zielinger et à proximité de la boulangerie Jacques. La commission étudiera d'autres lieux éventuels qui nécessitent ces installations. Monsieur le Maire déplore le non-respect des panneaux de signalisation et du code de la route. Les contrôles de vitesse inopinés de la police nationale ou municipale régulent les problèmes durant 10 minutes. En effet, les automobilistes se pressent d'avertir les autres conducteurs par des appels de phares ou d'informer les chaînes de radio. Il suggère, avec humour, à Monsieur PFEFFER, Député de la Moselle, de proposer une loi interdisant les messages radiophoniques qui avertissent la population des contrôles de vitesses en cours.*

Monsieur PFEFFER Kévin pense que cela ne serait pas très populaire et favorise plutôt la prévention que la répression.

Il revient sur le Rapport d'Orientation Budgétaire qu'il considère très correct et bien présenté et constate que les dépenses de fonctionnement sont bien maîtrisées en cette période d'inflation. Il attendra le Compte Administratif pour parler du taux d'exécution du budget. Il fait remarquer que les grands projets qui apparaissent pour 2023 sont les mêmes depuis le début du mandat, voire même du mandat précédent : rénovation mairie - Poste, boulodrome, aménagement de la Coulée Verte... « La ville obtient des subventions mais il va falloir passer à l'action car nous sommes déjà à mi-mandat. L'inflation jouera sur le coût de ces opérations et les subventions ne seront pas forcément revalorisées lorsque le projet sera entamé. Ce n'est pas l'heure du bilan du mandat, mais le bilan de mi-mandat sur l'exécution des investissements et des engagements électoraux dont vous parliez tout à l'heure n'est pas tout à fait au rendez-vous. J'espère pouvoir découvrir le boulodrome avant la fin du mandat. Evidemment, le COVID est intervenu et a freiné les choses, mais d'autres communes exécutent plus rapidement leurs projets d'investissements.

Je partage avec vous l'inquiétude sur la diminution du nombre d'habitants due en partie au vieillissement de la population. Notre commune est plutôt perçue comme attractive, ce qui se confirme par ses services publics et son cadre de vie. Il faudrait plus travailler sur l'habitat, les logements vacants... »

Monsieur PFEFFER aborde ensuite le sujet d'un projet de sécurisation du carrefour en sortant de Stiring vers Schoeneck et aimerait en connaître l'évolution.

Quant à la création d'un centre de supervision, M. PFEFFER considère cet investissement utile pour les prochaines années car l'équipement actuel est vieillissant. De nouvelles caméras devront être installées au Centre mais également à d'autres points stratégiques dans les quartiers.

Monsieur le Maire rejoint Monsieur PFEFFER sur la réalisation ralentie des projets mais apporte quelques précisions. La commune est dotée de nombreux équipements qui ont besoin d'être rénovés. De gros chantiers de longues durées et avec un investissement relativement conséquent ont été réalisés l'année dernière : la toiture terrasse de la mairie et de la Poste, celle de l'école maternelle du Centre ainsi que celle du gymnase. Il y avait les travaux d'assainissement au Habsterdick, les travaux de réhabilitation de 2 courts de tennis, la réfection du parking, etc... Certes, le projet du boulodrome met du temps à démarrer et Monsieur le Maire en est navré. Il cite l'exemple du projet de reconstruction du collège Nicolas Untersteller dont la partie administrative dure très longtemps. La commune a été contactée par le Département en 2020 pour avis et collaboration sur ce projet. Les travaux devraient commencer en fin d'année 2023 et être terminés en 2025. On peut constater que la réalisation du projet dure tout aussi longtemps. L'approvisionnement sur le marché des matériaux et des pièces prend un temps considérable et freine les projets. M. le Maire cite un autre exemple, l'achat d'un camion électrique pour le CTC et d'un véhicule électrique pour la police municipale. Ce dernier a été commandé mais la date de livraison est pour l'instant inconnue. Des difficultés d'approvisionnement sur le marché électrique n'ont pas encore permis à la commune d'acquiescer ce camion. Il y a beaucoup d'éléments extérieurs qui interviennent mais nous ferons tout pour que les choses se concrétisent.

Concernant le carrefour à Schoeneck, il sera surélevé sur une distance assez longue avec un éclairage au sol et en périphérie pour sécuriser les lieux. L'endroit n'est cependant pas très accidentogène mais suscite parfois des tensions entre les conducteurs.

3. Débat d'Orientation Budgétaire

b) Régie Municipale des Pompes Funèbres

I. EXPLICATIONS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

**EXPLOITATION**

DEPENSES :

6132 : location chambre funéraire pour 178 passages, 118 passages en 2021, 117 passages en 2020, 101 en 2019, 103 en 2018 et 98 en 2017)

6161 : assurance tracteur

6218 : indemnité directeur de la régie + location personnel

6287 : remboursement de frais à la commune pour l'utilisation des locaux et du matériel

6225 : indemnités au Trésorier de la Ville

6358 : impôts sur les sociétés

6811 : amortissements

RECETTES :

7083 – location chambre funéraire pour 178 passages en chambre funéraire

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES :

- Matériel informatique, divers équipements pour la chambre funéraire ou cimetières.

RECETTES :

- Excédents années antérieures, amortissement

II. PREVISIONS BUDGETAIRES EN 2023

**EXPLOITATION**

DEPENSES :

- location chambre funéraire
- indemnité directeur de régie
- indemnité au comptable du Trésor
- assurance tracteur
- forfait fournitures à verser à la Ville
- achat uniquement selon besoins (entretien tracteur ....)

RECETTES :

- location chambre funéraire
- excédents reportés

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES :

- Matériel informatique, divers équipements pour la chambre funéraire ou cimetières

RECETTES :

- amortissements
- excédents années antérieures

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**PREND ACTE**

- de la présentation par le Maire des bases de travail pour la préparation du Budget Primitif 2023 de la Régie Municipale des Pompes Funèbres.

**III. FINANCES** (DEL 2023\_03\_17\_III4)

*Rapporteur : Mme HAAG Elisabeth*

**4. Autorisation de procéder à des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif – Exercice 2023 / Budget principal – Ouverture de crédits complémentaires**

Conformément à l'article L-1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996, article 69-1, jusqu'à l'adoption du budget primitif ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption de budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

Crédits ouverts au budget précédent hors AP..... 14 859 943,90 €  
 Crédits afférents au remboursement de la dette.....- 0,00 €  
**TOTAL DE CREDITS EXERCICE 2022 ..... 14 859 943,90 €**

**Donc l'ouverture de crédits ne pourra excéder le montant de :**

**14 859 943,90 x 25 % ..... 3 714 985,97 €**

Par délibération en date du 16 décembre 2022, le conseil municipal avait décidé une ouverture de crédits pour l'exercice 2023 à hauteur de 3 405 000,00 €

Il est proposé de prévoir les ouvertures de crédits complémentaires suivants :

NUMERO D'OPERATION OU NATURE	TRAVAUX PREVISIONNELS A REALISER (A TITRE INDICATIF)	MONTANT PREVISIONNEL
	DELIBERATION DU 16/12/2022	3 405 000,00
2111	ACQUISITION DE TERRAINS	73 510,00
<b>TOTAL</b>		<b>3 478 510,00</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur avis favorable de la commission des finances en date du 13 mars 2023,

**DECIDE A L'UNANIMITE DES VOIX**

- D'autoriser le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement détaillées ci-dessus au budget principal de la ville, avant adoption du budget primitif 2023.

**III. FINANCES (DEL 2023\_03\_17\_III5)**

*Rapporteur : Mme HAAG Elisabeth*

**5. Affectation des résultats 2022 – Budget Régie Municipale des Pompes Funèbres**

L'Assemblée délibérante vient d'approuver le Compte Administratif ainsi que le compte de gestion de Mme DE SANTIS Joëlle, pour l'exercice 2022 de la Régie Municipale des Pompes Funèbres de la commune.

Le compte administratif fait apparaître un résultat cumulé de fonctionnement pour l'exercice 2022 de **53 779,93 €**.

Monsieur le Maire propose de l'affecter de la manière suivante sur le budget de l'exercice 2023 :

<b>REGIE DES POMPES FUNEBRES - AFFECTATION DES RESULTATS 2022</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	
Résultat de l'exercice	15 701,43
Résultat antérieur reporté (ligne 002)	38 078,50
<b>Total résultat à affecter</b>	<b>53 779,93</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Besoin de financement de l'exercice	448,90
Excédent de financement de l'exercice	0,00
Résultat antérieur reporté (ligne 001)	14 637,76
Solde cumulé	14 188,86
<b>AFFECTATION SUR L'EXERCICE 2023</b>	
Affectation en réserves - R1068 en investissement	0,00
Report en fonctionnement - R002	53 779,93

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avis favorable de la commission des finances en date du 13 mars 2023,

### **DECIDE A L'UNANIMITE DES VOIX**

- D'affecter le résultat de fonctionnement du budget de la Régie Municipale des Pompes Funèbres 2022 comme précisé ci-dessus.

### **III. FINANCES (DEL 2023\_03\_17\_III6)**

*Rapporteur : Mme HAAG Elisabeth*

#### **6. Acquisition de «Puzzles» pour cadeau de mariage**

La Ville de Stiring-Wendel offre traditionnellement un présent aux couples qui se marient à Stiring-Wendel.

Cette année les élus souhaitent changer de cadeau. Actuellement il s'agit d'un ouvrage intitulé « Le livre d'Or de notre mariage ». Le stock arrivant à épuisement, il convient de faire une nouvelle commande. Le conseil municipal propose d'acquérir «100 boîtes de Puzzles Mairie de Stiring-Wendel » auprès de la société Alizé Group SAS.

100 boîtes. Prix unitaire : 6.95 € HT, Total : 695€ HT soit Total TTC : 834 €.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur avis favorable de la commission des finances en date du 13 mars 2023

### **DECIDE A L'UNANIMITE DES VOIX**

- d'acheter «100 boîtes de Puzzles Mairie de Stiring-Wendel » auprès de la société Alizé Group SAS. aux conditions ci-dessus ;
- de prendre en charge la facture correspondante ;
- d'inscrire les crédits nécessaires ;

### **III. FINANCES (DEL 2023\_03\_17\_III7)**

*Rapporteur : M. ALLEMAND Alain*

#### **7. Demande de subvention pour un diagnostic énergétique de la Mairie au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert).**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant un diagnostic énergétique de la Mairie dans la perspective de la requalification des façades avec remplacements des menuiseries.

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention du Fonds vert, conformément à leur règlement, soit un maximum de 80 % des dépenses d'investissement éligibles,

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Désignation	Montant estimé HT
Etude énergétique	43 085 €
TOTAL dépenses prévisionnelle	43 085 €
FONDS VERTS 80 % maximum sur les dépenses éligibles	34 468 €
Fonds propres	8 617 €
TOTAL recettes prévisionnelle	43 085 €

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 13 mars 2023,

**DECIDE A L'UNANIMITE DES VOIX**

- **DE CONFIRMER** l'opération ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ;
- **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération et demandes de financements.

**III. FINANCES** (DEL 2023\_03\_17\_III8)

*Rapporteur : M. ALLEMAND Alain*

8. Demande de subvention pour les travaux de rénovation du parc de luminaires d'éclairage public de la rue Nationale au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant les travaux de rénovation du parc de luminaires d'éclairage public de la rue Nationale.

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention du Fonds vert, conformément à leur règlement, soit un maximum de 80 % des dépenses d'investissement éligibles,

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Désignation	Montant estimé HT
Fourniture des sources lumineuses	70 000 €
TOTAL dépenses prévisionnelle	70 000 €
FONDS VERTS 80 % maximum sur les dépenses éligibles	56 000 €
Fonds propres	14 000 €
TOTAL recettes prévisionnelle	70 000 €

Après en avoir délibéré,  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**,  
Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 13 mars 2023,

**DECIDE A L'UNANIMITE DES VOIX**

- **DE CONFIRMER** l'opération ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ;
- **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

**D'AUTORISER** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération et demandes de financements.

**III. FINANCES** (DEL 2023\_03\_17\_III9)

*Rapporteur : M. ALLEMAND Alain*

**9. Demande de subvention pour les travaux d'isolation et de remplacement des menuiseries extérieures des logements au 1-3 rue de Schoeneck au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant les travaux d'isolation et de remplacement des menuiseries extérieures des logements au 1-3 rue de Schoeneck.

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention du Fonds vert, conformément à leur règlement, soit un maximum de 80 % des dépenses d'investissement éligibles,

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Désignation	Montant estimé HT
Travaux	187 336,16 €
TOTAL dépenses prévisionnelle	187 336,16 €
FONDS VERTS 80 % maximum sur les dépenses éligibles	149 868,93 €
Fonds propres	37 467,23 €
TOTAL recettes prévisionnelle	187 336,16 €

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 13 mars 2023,

**DECIDE A L'UNANIMITE DES VOIX**

- **DE CONFIRMER** l'opération ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ;
- **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération et demandes de financements.

**IV. FONCTION** (DEL 2023\_03\_17\_IV1)

*Rapporteur : M. LE BLANC Yannick*

1. Service Minimum d'Accueil – rémunération

Le Maire informe l'assemblée :

La loi n°2008-790 du 20 août 2008 crée un droit d'accueil au profit des élèves des écoles maternelles et élémentaires.

Ce droit d'accueil pendant le temps scolaire a pour finalité de pallier l'absence du personnel en cas de grève.

Les communes sont chargées d'organiser ce service lorsque le nombre de personnes exerçant des fonctions d'enseignement et ayant déclaré leur intention de participer à la grève est égal ou supérieur à 25%.

Pour assurer ce service, les communes peuvent avoir recours à des agents contractuels qui sont rémunérés sur la base d'un indice de la fonction publique.

Le Maire propose à l'assemblée :

De fixer la rémunération des agents contractuels sur la base de l'indice majoré 473.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

VU la loi n° 2008-790 du 20 août 2008 créant un droit d'accueil au profit des élèves des écoles maternelles et élémentaires ;

Sur avis favorable de la commission des finances en date du 13 mars 2023 ;

Sur avis favorable du Comité Social Territorial réuni en date du 17 mars 2023 ;

#### **DECIDE A L'UNANIMITE DES VOIX**

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

#### **IV. FONCTION PUBLIQUE** (DEL 2023\_03\_17\_IV2)

*Rapporteur : M. LE BLANC Yannick*

##### **2. Création de poste**

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

##### **Le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi de responsable funéraire à temps complet, pour : la conduite des opérations funéraires.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'agent de maîtrise.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article L 332-8 du CGFP. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'agent de maîtrise.

##### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**VU** le Code Général de la Fonction Publique ;

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des emplois ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 17.03.2023 ;

**DECIDE A L'UNANIMITE DES VOIX**

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,

**PRECISE**

- que les crédits prévus au budget de l'exercice sont suffisants.

**IV. FONCTION PUBLIQUE (DEL 2023\_03\_17\_IV3)**

*Rapporteur : M. LE BLANC Yannick*

**3. Suppression de poste avec création d'un poste pur une nouvelle durée de travail**

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi permanent d'agent d'animation à temps non complet (24 heures hebdomadaires) afin de tenir compte de l'annualisation du temps de travail applicable aux agents qui suivent le rythme scolaire.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 17 mars 2023 ;

**DECIDE A L'UNANIMITE DES VOIX**

- de supprimer, à compter du 01.04.2023, un emploi permanent à temps non complet (24 heures hebdomadaires) d'agent d'animation,
- de créer, à compter de cette même date, un emploi permanent à temps non complet (19,07/35<sup>ème</sup>) d'agent d'animation,

**PRECISE**

que les crédits prévus au budget de l'exercice sont suffisants.

**V. AFFAIRES SCOLAIRES (DEL 2023\_03\_17\_V1)**

*Rapporteur : Mme DAHLEM Nicole*

**1) Participation au fonctionnement de la classe AZUR.**

L'école AZUR dépend du Centre Hospitalier Spécialisé de Sarreguemines. Une de ses classes est localisée au groupe scolaire du Vieux-Stiring et accueille des enfants de l'hôpital de jour de Forbach.

Depuis plusieurs années, il a été convenu que la Ville de Stiring-Wendel participe au fonctionnement de cette classe une année sur deux.

L'école du Vieux-Stiring a sollicité la ville de Stiring-Wendel pour le versement d'une subvention d'un montant de 302,- € correspondant au fonctionnement de la classe AZUR pour l'année scolaire 2022/2023.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Sur avis favorable de la commission des finances en date du 13 mars 2023,

**DECIDE A L'UNANIMITE DES VOIX**

- de participer financièrement au fonctionnement de la classe AZUR à hauteur de 302,- € pour l'année scolaire 2022/2023 ;
- de verser cette somme à la coopérative de l'école du Vieux-Stiring,
- les crédits sont à inscrire au budget principal de la Ville : Nature : 65748 Fonction 288

**VI. SPORT ET CULTURE (DEL 2023\_03\_17\_V11)**

1. Animations 2023

a) Soirée des récompenses

*Rapporteur : Mme SOTGIU Brigitte*

La commune de Stiring-Wendel souhaite organiser en 2023 une soirée de remise de récompenses aux bénévoles des associations autres que sportives de la commune.

Une somme de 4 500 € servira à financer cette opération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Sur avis favorable de la commission de la vie associative en date du 9 mars 2023 et de la commission des finances du 13 mars 2023,

**DECIDE A L'UNANIMITE DES VOIX**

- de financer l'opération de remise de récompenses aux bénévoles des associations de la commune et de prendre en charge tous les frais liés à cette manifestation ;
- Les crédits nécessaires sont à inscrire au budget de la ville :  
Nature : 6234 Fonction : 023

b) Animation Estivale 2023

*Rapporteur : Mme SOTGIU Brigitte*

La ville propose pour 2023 de reconduire l'opération « Animation Estivale » pendant les vacances d'été.

Les différentes associations locales ont confirmé leur volonté de continuer à participer à cette opération.

Le programme d'activités est élaboré conjointement avec le service des Sports/Culture/fêtes et Cérémonies et les représentants des associations. Plusieurs sorties seront également organisées pendant cette période.

Une somme de 20 000 € servira à financer l'opération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Sur avis favorable de la commission de la vie associative en date du 9 mars 2023 et de la commission des finances du 13 mars 2023,

**DECIDE A L'UNANIMITE DES VOIX**

- de reconduire et financer l'opération « Animation Estivale » pour l'année 2023 ;
- de prendre en charge toutes les dépenses liées à cette manifestation ;
- Les crédits nécessaires sont à inscrire au budget de la ville :  
Nature : 6232    Fonction : 338

c) Dispositif terre de jeux 2024

Rapporteur : Mme SOTGIU Brigitte

La ville de Stiring-Wendel est labellisée « TERRE DE JEUX 2024 ».

Avec ce label, la ville souhaite vivre et partager l'aventure olympique et paralympique sur la commune à travers les écoles, associations, les habitants, en proposant des activités sportives pour tout public, mais également en créant des événements festifs autour du sport, à savoir :

- SOP du 03/4 au 14/4
- Journée Olympique du 19/6 au 23/6
- Animations sportives jeunes et grand public pendant l'été

Une somme de 4500 € sera destinée à l'organisation de ces actions tout au long de l'année 2023.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Sur avis favorable de la commission de la vie associative en date du 9 mars 2023 et de la commission des finances du 13 mars 2023,

**DECIDE A L'UNANIMITE DES VOIX**

- de financer l'opération « TERRE DE JEUX 2024 » pour l'année 2023 ;
- de prendre en charge toutes les dépenses liées à cette manifestation ;
- Les crédits nécessaires sont à inscrire au budget de la ville :  
- Nature : 6232    Fonction : 023

d) Projet Sport Santé

Rapporteur : Mme SOTGIU Brigitte

Dans le cadre de sa politique sportive et plus particulièrement dans le cadre du Sport/Santé, la ville par le biais de ses 2 agents formés dans ce domaine, souhaite la mise en place de plusieurs actions visant à lutter contre la sédentarité, l'inactivité physique de tous les publics (jeunes, adultes, séniors).

Une somme de 2500 € est proposée pour mener ces différentes actions tout au long de l'année 2023.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Sur avis favorable de la commission de la vie associative en date du 9 mars 2023 et de la commission des finances du 13 mars 2023,

**DECIDE A L'UNANIMITE DES VOIX**

- financer le projet « Sport Santé » pour l'année 2023 ;
- de prendre en charge toutes les dépenses liées aux actions engagées ;
- Les crédits nécessaires sont à inscrire au budget de la ville :  
Nature : 6232      Fonction : 023

e) Animations diverses 2023

Rapporteur : M. STAUB Jean-Patrick

Le service Sport et Culture/Fêtes et Cérémonies souhaite organiser plusieurs animations pour tout public de la commune tout au long de l'année 2023:

Le coût estimé pour mener à bien ces animations est de 8000 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Sur avis favorable de la commission de la vie associative en date du 9 mars 2023 et de la commission des finances du 13 mars 2023,

**DECIDE A L'UNANIMITE DES VOIX**

- de financer les animations diverses pour l'année 2023 ;
- de prendre en charge toutes les dépenses liées à ces manifestations ;
- Les crédits nécessaires sont à inscrire au budget de la ville :  
Nature : 6232      Fonction : 338

Discussions diverses

Monsieur PFEFFER Kévin demande si cela concerne toutes les manifestations organisées par la ville.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit uniquement de petites manifestations diverses et ponctuelles en citant l'exemple de l'association Lions club Handisport qui prévoit une manifestation sur un weekend avec la participation des enfants. Elle sollicite, par exemple, une participation pour leur matériel. Cette association était déjà présente l'année dernière. Elle propose des activités comme la boccia, le basket fauteuil, le curling. Ces personnes vous donnent des leçons de vie, c'est impressionnant.

f) Tenues pour les encadrants du service des sports

Rapporteur : M. STAUB Jean-Patrick

Le service des sports organise des animations sportives et culturelles tout au long de l'année et plus particulièrement des animations dans le cadre de « Terre de Jeux 2024 », de l'animation estivale et autres animations.

Il faudrait renouveler, voire compléter, certaines tenues (tee-shirt, polo, survêtements...) pour les intervenants du service et des 6 volontaires de l'opération « Terre de jeux 2024 ».

Le coût estimé des tenues est de 800 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Sur avis favorable de la commission de la vie associative en date du 9 mars 2023 et de la commission des finances du 13 mars 2023,

**DECIDE A L'UNANIMITE DES VOIX**

- de financer les tenues pour les encadrants du service des sports ;
- Les crédits nécessaires sont à inscrire au budget de la ville :  
Nature : 60636      Fonction : 30

g) Restauration et boissons

Rapporteur : M. STAUB Jean-Patrick

Dans le cadre de toutes les manifestations organisées tout au long de l'année (Animation Estivale, Moselle Jeunesse, animations diverses....) la ville est amené à devoir financer les repas et boissons lors des manifestations mais également organiser des moments de convivialité avec les différents partenaires (associations, partenaires extérieurs...) à l'issue des manifestations sportives et culturelles.

Le coût estimé des dépenses est de 1500 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Sur avis favorable de la commission de la vie associative en date du 9 mars 2023 et de la commission des finances du 13 mars 2023,

**DECIDE A L'UNANIMITE DES VOIX**

- de financer la restauration et les boissons tout au long de l'année 2023 ;
- Les crédits nécessaires sont à inscrire au budget de la ville :  
Nature : 60623      Fonction : 338

**VII. DIVERS**

*Madame MANDEL Laetitia rappelle qu'un budget avait été voté lors du mandat précédent pour la démolition de l'Espace Rémy Botz qui, par la suite, avait été annulée pour faire une analyse de l'avenir de la salle. Elle souhaite savoir où en est cette analyse et s'il y a une occupation dans cette salle.*

*Monsieur le Maire répond que des diagnostics avaient été faits dans certains domaines mais rien de très complet. « Pour l'instant il n'y a pas de destinations précises attribuées à ce bâtiment. C'est en cours de réflexion entre la restauration ou la destruction. La décision n'est pas encore prise pour*

*l'instant. Nous avons pensé, à un moment, de laisser les locaux pour l'association de la Lutte. Techniquement cela pourrait être intéressant. J'en avais parlé aux dirigeants de l'ETL qui, d'un côté, aspirent à avoir à disposition un matériel plus performant, mais d'un autre côté nostalgique et historique, ne se voient pas quitter la Verrerie-Sophie. A ce jour, il n'y a pas de projet mais la destruction du bâtiment m'est difficile à imaginer. Il y a du potentiel mais un équipement supplémentaire engendrera des frais de fonctionnement. »*

*Monsieur KIEFFER Denis voudrait connaître la procédure de réservation pour une salle. « Existe-t-il un comité qui attribue ou valide les réservations ? Une réunion annuelle avait été proposée avec l'adjointe référente des associations pour acter et valider les différentes dates de réservation. A quelle période de l'année se tient cette réunion ? »*

*Monsieur le Maire réfute ces propos et explique la procédure. « Les réservations sont prises auprès d'un agent administratif. Sont prioritaires, les réservations pour la municipalité qui sont reconduites chaque année (les vœux du Maire, le concert de l'Harmonie Municipale, la célébration de la Sainte Barbe-Sainte Cécile, le banquet des Anciens). Pour le reste du temps, les réservations sont ouvertes à tout le monde. L'Espace des Anciennes Forges est très demandé car ce genre de salle est pratiquement unique dans le secteur. Il y a effectivement beaucoup de demandes :*

- Associatives (par exemple le CIA qui a réservé 2 dates pour le carnaval des enfants)*
- Des spectacles (prochainement la soirée de la Saint Patrick, les Chœurs d'Homme)*
- Privées (mariages essentiellement en juillet-août)*
- Le Salon de l'Habitat le 23 avril 2023*
- Les écoles, collège, lycée Condorcet et franco-allemand (fête de fin d'année et autres)*

*La réunion de la commission de la vie associative a eu lieu. La présidente de cette commission avait invité tous les présidents d'associations à faire part de leur calendrier d'activités et d'animations. A ce moment, des programmations sont possibles ainsi qu'au quotidien auprès de la secrétaire de l'Espace des Anciennes Forges, lorsqu'il s'agit de cette salle. Si les créneaux sont libres, tout le monde peut faire une réservation, il n'y a pas de favoritisme. Si une association veut organiser une manifestation de grande envergure, il faut s'y prendre à l'avance. Pour les réservations en 2024, il faut réserver aujourd'hui. La commune est victime de son succès. Ce n'est pas la commission qui décide des droits de réservation, il suffit de vérifier les disponibilités auprès du secrétariat ou du concierge de l'EAF. »*

*Madame DAHLEM précise que les directeurs(rices) consultent d'abord la secrétaire puis font les demandes à la commune selon les disponibilités.*

*M. STAUB Jean-Patrick confirme qu'il y a déjà beaucoup de réservations pour 2024.*

*M. KIEFFER Denis constate que le secrétariat de l'Espace des Anciennes Forges n'est pas doté d'un calendrier informatisé ce qui rend les réservations pour 2025 compliquées voire impossible. Certaines associations réservent plusieurs dates sur une année et annulent au dernier moment ce qui prive d'autres associations de fixer une date pour leur manifestation. A l'ère de l'informatique, cet outil permet une meilleure gestion du calendrier pour les réservations.*

*Monsieur le Maire ne voit pas la différence entre gommer une date sur un papier et la modifier sur un écran. D'ailleurs il n'a pas connaissance d'annulations nombreuses.*

Monsieur TYRAKOWSKI Gaston demande si les conditions et l'âge légal (70 ans) pour assister au repas des Anciens sont toujours les mêmes. Cette condition d'âge ne permet pas à certains couples de se rendre à ce repas ensemble, ce qui sera bientôt son cas puisque son épouse est plus jeune. D'autres communes comme Sarreguemines et Saint-Avold invitent le conjoint sans condition d'âge et les dates du repas sont réparties sur trois jours.

Monsieur le Maire explique que c'est ancestral à Stiring-Wendel. C'est une question de pouvoir d'accueil et d'organisation de la manifestation. Ce repas concerne environ 450 personnes. La gestion est compliquée et il est de plus en plus difficile de trouver des traiteurs pour un chiffre si important. Forbach organise ce repas également sur deux jours, c'est à étudier. « En ce qui vous concerne personnellement M. TYRAKOWSKI, votre épouse sera invitée en tant que conseillère municipale donc vous ne serez pas seul au repas. Mais nous réfléchissons à votre proposition. »

Monsieur le Maire aborde le sujet de la zone de la Heid. Dans cette zone les terrains appartiennent à des propriétaires privés. Dès l'automne 2020, Monsieur le Maire a pris l'attache des propriétaires notamment Monsieur TILLY dont l'ensemble du patrimoine représente une surface d'environ 20 000 m<sup>2</sup> dont 8 000 m<sup>2</sup> de bâtiments. Dans le cadre de la compétence économique de la Communauté d'Agglomération, Monsieur le Maire a proposé au Président et au Directeur Général des Services de la CAFPF de s'associer pour négocier un éventuel rachat des terrains et bâtiments. Les négociations avec les propriétaires furent longues et compliquées. Un compromis a été trouvé qui permet à la CAFPF de racheter cet ensemble. Le projet est quasiment acté puisque l'achat est inscrit au budget qui sera présenté en commission des finances à la CAFPF. Celle-ci prévoit un budget d'environ 2 500 000,- €. Après l'acquisition seront programmées les rénovations des voiries et bâtiments. Des travaux de rénovations de toitures sont à prévoir car amiantées. Par contre, l'intérieur des bâtiments est relativement sain. Il y a de nombreuses demandes d'entreprises qui cherchent des locaux pour s'installer. Cela donnera la solution à l'interminable problématique des gens du voyage qui s'y installent régulièrement.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h55.

Le Maire

Yves LUDWIG



la secrétaire de séance

Eugénie DENNINGER



